

DEC143243DSFIM

Décision portant nomination de M. Emmanuel VIALAN aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Emmanuel VIALAN, Ingénieur de recherche 2^{ème} classe, est nommé chargé de mission auprès du président pour la direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation du 1^{er} juillet 2014 au 31 décembre 2014. Sa mission a pour objet d'apporter une expertise immobilière, en particulier concernant le domaine du chauffage, de la ventilation et de la climatisation.

Pour l'exercice de cette mission, M. Emmanuel VIALAN demeure affecté à la Délégation régionale Midi-Pyrénées.

Article 2

Du 1^{er} juillet 2014 au 31 décembre 2014 M. Emmanuel VIALAN percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Midi-Pyrénées

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **01 JUIN 2015**


Le président
Alain Fuchs



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90